

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU
PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

ET

St-Moritz Capital inc.

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que les visas et les avis d'acceptation des autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de l'*Ontario*, du *Québec* ont été produits lors du dépôt de la modification n° 1 en date du 8 juillet 2004 du prospectus du 13 mai 2004.

Fait à Montréal, le 14 juillet 2004

L'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers »),

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés

Projet SEDAR : 631797

DÉCISION N° : 2004-MC-2298

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 631797

DOSSIER N° : 22766

Objet : St-Moritz Capital inc.
Demande de visa de modification

Vu la demande présentée le 8 juillet 2004;

vu les articles 14 et 27 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives au prospectus*;

vu l'Instruction générale 41-601Q, *les sociétés de capital de démarrage*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour la modification n° 1 en date du 8 juillet 2004 du prospectus du 13 mai 2004 concernant le placement de

- i) 9 500 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action;
- ii) d'options d'achat de 1 050 000 actions ordinaires auprès de ses administrateurs et dirigeants au prix de 0,20 \$ l'action;
- iii) d'une option incessible visant l'acquisition de 950 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action auprès du placeur pour compte à titre de rémunération, pouvant être levée en tout temps jusqu'à 18 mois de la date de l'inscription à la cote de la Bourse de croissance TSX.

Cette modification est faite à la suite du repérage par St-Moritz Capital inc. de l'acquisition des actions de Médicale Intelligence Inc. à titre d'opération admissible éventuelle.

Fait à Montréal, le 14 juillet 2004.

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés
IP/lb